

# Les responsables des services culture plangent sur un nouveau référentiel-métier

Publié le 04/10/2023 • Par [Hélène Girard](#) • dans : [Actualité Culture](#), [France](#), [Toute l'actu RH](#)

---



[jadon-bester-peopleimagescom-adobestock](#)

La Fédération nationale des associations de directeurs des affaires culturelles (Fnadac) compte proposer un référentiel-métier pour la fin 2023 sous forme de livre blanc. Un document qui permettra de prendre en compte les nouveaux défis que doivent relever les professionnels.

## MA GAZETTE

Sélectionnez vos thèmes et créez votre newsletter personnalisée

- Métiers de la fonction publique
  - Politiques culturelles
  - Tous les thèmes

Elaborée en 2010, la « charte des directeurs des affaires culturelles » a vécu. Depuis, le contexte dans lequel les professionnels exercent leurs missions a considérablement évolué. [Pression budgétaire](#), [transition écologique](#), [développement du numérique](#), [reconnaissance légale des droits culturels](#), réformes territoriales successives etc. bousculent les pratiques professionnelles. A cela s'ajoutent, entre autres, les relations parfois compliquées avec les élus, dont les objectifs et les critères

d'évaluation ne sont pas toujours en accord avec ceux des responsables culturels, le nécessaire renouveau de la démocratisation culturelle.

« Nous avons toujours travaillé sur les politiques culturelles pour les habitants, mais aujourd'hui, la place de ceux-ci, ainsi que les territoires, ont évolué », illustre Noélie Malamaire, copilote du groupe de travail avec Gilles Thorand.

Les « DAC » (directeurs des affaires culturelles) ont donc besoin d'un véritable référentiel-métier, prenant en compte les nouveaux défis à relever.

Publicité

#### À LIRE AUSSI

- [Face à l'urgence écologique, les responsables des affaires culturelles restent groupés](#)

## Une diversité de contextes professionnels

---

Au sein de la Fédération nationale des associations de directeurs des affaires culturelles (Fnadac), un groupe de travail, constitué d'une douzaine de professionnels, s'attelle à la rédaction de ce texte de référence. Il devrait être prêt pour la fin de l'année 2023, sous forme de livre blanc. Il permettra, ensuite, d'engager l'élaboration de formations avec le CNFPT.

Le défi est de taille. D'abord parce que pour faire face aux nouveaux défis à relever, les « DAC » revendiquent [une posture d'agilité](#), qu'il faut traduire en une définition des missions et des compétences.

De plus, les « DAC » sont pluriels. « La difficulté tient notamment au fait qu'au sein de la fédération, nous représentons les divers échelons

territoriaux et des collectivités de taille différente. Nous devons parvenir à un consensus », explique la copilote du groupe de travail.

## Mobilisation de l'intelligence collective

---

Pour la préparation de ce nouveau texte de référence, la Fnadac a engagé une formation-action coordonnée par le CNFPT, suivie d'un atelier d'intelligence collective mené lors des assises de Sète en octobre 2022. Six axes de travail ont été retenus (lire encadré), ayant chacun un animateur.

Un comité de relecture composé de représentants des différentes [associations composant la fédération](#) et des [groupes de travail internes](#) (culture et éducation, affaires européennes, enseignement supérieur, culture scientifique, rénovation des bâtiments culturels, mécénat et financements privés etc.) finalisera le projet de référentiel.

### FOCUS

## Six thématiques en chantier

---

La préparation du nouveau référentiel des responsables des affaires culturelles des collectivités s'articule autour de six axes de travail : les six thématiques de travail

- la redéfinition du métier de « DAC » ;
- les relations avec les élus ;
- les relations avec les territoires ;
- les relations avec les publics ;
- la démocratisation renouvelée ;
- la transversalité avec les autres politiques publiques.